



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LA VERRIERE

**ARRETE N° 2022-181 PORTANT ADRESSAGE DU PARKING RELAIS P+R
AVENUE GUY SCHULER**

Monsieur le Maire de La Verrière,

Vu l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au numérotage des immeubles ;
Vu le permis de construire PC 78 644 20 K0003 accordé par arrêté en date du 2 décembre 2020 ;
Vu la demande de numérotage de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Considérant la nécessité de donner une numérotation aux différents accès du parking relais P+R ;

ARRETE

Article 1

L'adressage des 5 accès du parking est arrêté comme suit :

- le **20 avenue Guy Schuler** est attribué à l'escalier principal E1 ;
- le **22 avenue Guy Schuler** est attribué aux entrées/sorties de véhicules ;
- le **24 avenue Guy Schuler** est attribué à l'entrée du personnel ;
- le **36 avenue Guy Schuler** est attribué à l'escalier E2 ;
- le **50 avenue Guy Schuler** est attribué à l'escalier E3.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de La Verrière, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera faite :

- à Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Président de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- à Mr le Préfet des Yvelines ;
- à Mr le Directeur Départemental des Territoires;
- à Mme la Trésorière Principale de Maurepas ;
- à Mr le Commissaire de Police d'Elancourt ;
- au Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers ;
- à la Délégation Régionale de l'INSEE ;

- à Mr le Directeur du Service du Cadastre ;
- à Mr le Receveur de la Poste ;
- à Mr le Directeur de France Télécom ;
- à Mr le Directeur d'ENEDIS ;
- à Mr le Directeur de GRT-GAZ ;
- à Mr le Directeur d'AQUAVESC ;
- à Mr le Directeur de la SEOP.



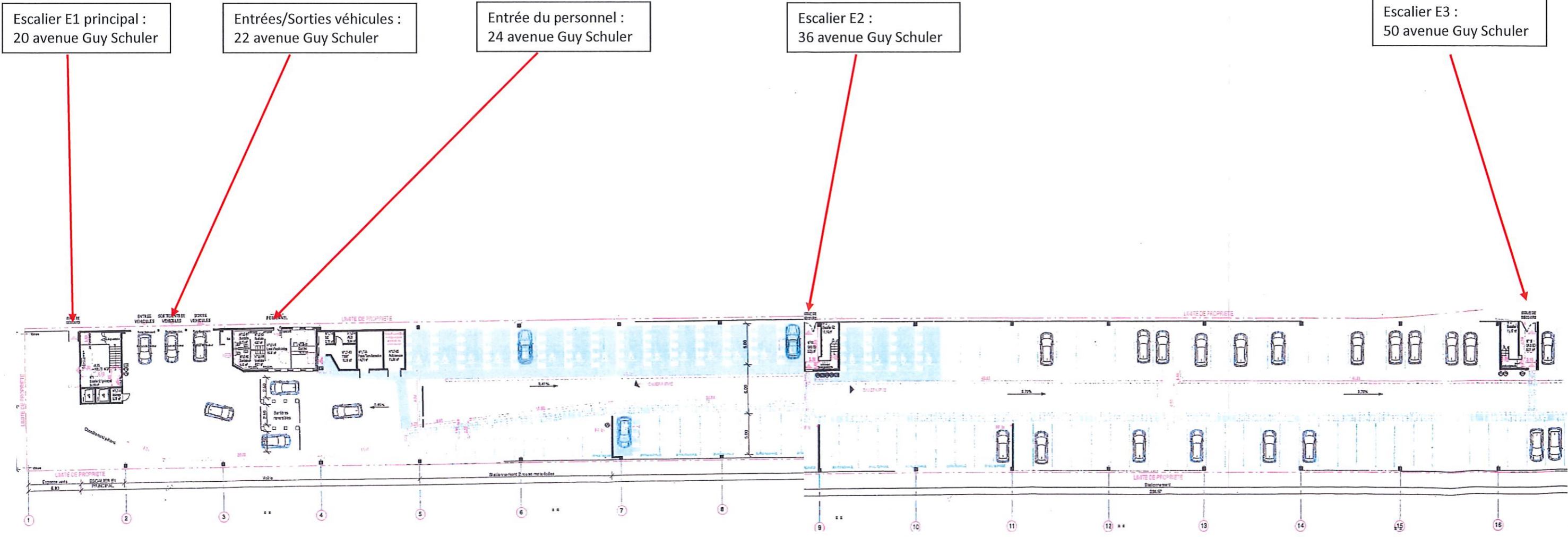
Nicolas DAINVILLE,

Maire de La Verrière

La Verrière,
Le 10/10/2022

Conformément à l'article L. 2131-1 du CGCT, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte, qui a été notifié et/ou publié le :

Numérotation parking P+R, avenue Guy Schuler, La Verrière



VU POUR ETRE
ANNEXE A MON
ARRETE EN DATE
DU : 10.10.2022